

<http://apden.org/Arrete-du-21-janvier-2009.html>



Arrêté du 21 janvier 2009 : Accompagnement éducatif et rémunération

- Menu central

- Actions

- L'A.P.D.E.N. interpelle l'institution



Publication date: mardi 24 mars 2009

La revalorisation du montant de la rémunération horaire de l'accompagnement éducatif à trente euros pour les professeurs documentalistes (*au lieu de trente six euros quatre-vingt-huit centimes pour les autres professeurs certifiés*) comme l'annoncent les textes parus au Journal officiel (**Arrêté du 21 janvier 2009 modifiant l'arrêté du 30 janvier 1996 fixant le montant de la rémunération servie aux personnes assurant les études dirigées. Décret n°2009-81 du 21 janvier 2009 relatif à la rémunération de certains services accomplis par diverses catégories de personnels de l'éducation nationale.**) ainsi que la défiscalisation de ces rémunérations auxquelles les professeurs documentalistes n'ont pas droit, ne correspondent pas à notre demande légitime.

Il n'est pas possible de se satisfaire de l'aberration qui consiste à nous conforter, nous, professeurs documentalistes, enseignants certifiés, dans une inégalité de traitement.

La Fadben réitère sa demande d'égalité de rémunération pleine et entière.